



PÔLE DOMICILE
18-17-79-88
SISAD de NIORT
Associatif de Domicile (79)



Fiche d'inscription – dispositif de répit

Date de création : 8 nov. 2023

Date de modification : Version initiale

Date de diffusion : 8 Nov. 2023

Rédacteur(s) : Dispositif de répit

Vérifié par : Direction

Approuvé par : Qualificienne

NOM/Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Age :

Nom et adresse de l'établissement accueillant l'enfant (Exemple IME de NIORT, SESSAD GPA.....) :

.....
.....

REPRESENTANTS LEGAUX :

NOM/Prénom :

Adresse :

.....

N° tél :

E-mail :

ACCOMPAGNEMENT PAR L'ASE : OUI

NON

Si oui, préciser les coordonnées du référent ASE :

NOM/Prénom :

N° tél :

E-mail :

Le calendrier du dispositif de répit programme certains week-ends et périodes de vacances dédiés au public présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Mon enfant présente des TSA : OUI

NON

Tournez la page



Je souhaite inscrire mon enfant suivant le calendrier ci-dessous :

PERIODE DU 22 JUIN AU 21 JUILLET 2024
Enfants ne présentant pas de TSA (IME, ITEP...)
<input type="checkbox"/> Week-end du 22 et 23 juin 2024 (<u>externat</u>)
<input type="checkbox"/> Week-end du 29 et 30 Juin 2024 (<u>externat</u>)
<input type="checkbox"/> Week-end du 5 et 6 juillet 2024 (<u>externat</u>)
<input type="checkbox"/> Week-end du 13 et 14 juillet 2024 (<u>internat</u>)
<input type="checkbox"/> Week-end du 20 et 21 juillet 2024 (<u>externat</u>)

Votre demande d'inscription sera étudiée par les professionnels du dispositif de répit puis sera soumise à **la prochaine commission d'admission.**

Le Coordonnateur vous contactera pour vous informer du résultat.

➔ Les transports ne sont pas à la charge du dispositif de répit. Les établissements et services médicosociaux peuvent dans le cadre habituel de leurs tournées prendre en charge ce transport. Dans le cas contraire, les transports seront à la charge de la famille.

Fiche à transmettre **au plus tard le 2 Mai 2024** au Bureau des entrées de l'IME « Le Logis de Villaine », par mail, à l'adresse suivante : i.metais@imevillaine.fr

En cas de besoin d'informations supplémentaires, veuillez trouver, ci-joint, la plaquette de présentation du dispositif de répit, le calendrier général sur l'année 2024.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IME « Le Logis de Villaine » au 05-49-76-13-34.

La demande est complétée par :

Signature du (des) représentant(s) légal(ux)

En cas d'impossibilité de signature du représentant légal, **le demandeur atteste avoir obtenu l'accord du représentant légal** : OUI NON